

Le Proviseur

à

Mesdames, Messieurs les enseignants

NANCY, le mardi 5 novembre 2019

**Objet** : Modalités d'établissement des budgets des projets de voyages, de sorties scolaires et des projets pédagogiques

**Frédéric SCHWALM**

Proviseur

Téléphone

03.83.36.77.89

Télécopie

03.83.36.85.30

Courriel

ce.0540039@ac-nancy-metz.fr

**16, Rue Pierre Fourier**

**54000**

**NANCY**

Madame, Monsieur,

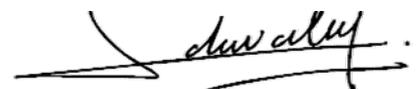
Je vous rappelle que les budgets des projets de voyages, de sorties scolaires et des projets pédagogiques doivent être validés par Madame MARQUES, Gestionnaire de l'Etablissement, avant présentation au Conseil d'Administration.

Cette procédure permet de vérifier l'équilibre du budget et de valider une éventuelle subvention attribuée par l'Etablissement.

Le non-respect de cette procédure peut entraîner une non-présentation du projet au Conseil d'Administration à la date initialement prévue et le renvoi de son examen à la séance suivante si le budget est déséquilibré ou que la subvention n'est pas accordée.

Je vous remercie de votre collaboration efficace.

Le Proviseur,



Frédéric SCHWALM